



Sur la question de la prostitution, l'État et le département ne sont pas les seuls à pouvoir engager une politique publique. Les maires sont en première ligne. La clé pour engager un travail de fond au niveau des municipalités est la présence d'une vraie volonté politique des élus.

À l'occasion des élections municipales de mars 2020, nous détaillons dans ce dossier, ce que peuvent faire les maires, les bonnes pratiques, les leviers et nos recommandations pour la prochaine mandature, à partir des exemples de villes qui ont tenté l'expérience.

Avec un focus sur la ville de Mulhouse, dont la politique globale en matière de lutte contre la prostitution, sans être parfaite, est un exemple du pouvoir des municipalités.

Réalisé par Claudine Legardinier



Maud Olivier, ancienne députée et maire des Ulis (Essonne) : « on peut faire énormément de choses au niveau de la commune ! À part la politique de lutte contre le proxénétisme, trois piliers de la loi de 2016 peuvent y être directement mis en œuvre. »

En finir avec les vieux réflexes

Selon la loi, « la Police Municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique » (Article L2212-2 du code général des collectivités territoriales).

Les maires sont régulièrement interpellés sur les questions de prostitution par des riverains excédés par les « nuisances » qu'elle engendre. Face à leur grogne, les municipalités peuvent user de leurs pouvoirs de police pour prendre des arrêtés d'interdiction, par exemple des interdictions de stationnement (infraction au code de la route).

Mais ce vieux réflexe conduit à réprimer les personnes prostituées, avec pour résultat le seul report géographique des lieux de prostitution (déplacement, éparpillement, invisibilité croissante), un constat d'impuissance à moyen et long terme.

Or, cette répression des personnes en situation de prostitution est une violation de la loi du 13 avril 2016 qui les reconnaît victimes d'un système.

Depuis 2016 d'ailleurs, la situation a commencé à évoluer dans le bon sens. Ainsi, alors qu'en 2014, Toulouse, Lyon, Nice,

Bon à savoir

Les compétences des communes

La protection de l'ordre public local (police municipale, circulation et stationnement, prévention de la délinquance avec le CLSPD).

Dans le domaine sanitaire et social, la commune dispose de prérogatives importantes, notamment en matière d'action sociale : elle gère les centres communaux d'action sociale et les infrastructures destinées à la petite enfance (crèches, centres de loisirs).

Limoges, Orléans, Caen, Albi, des communes des environs de Béziers, avaient toutes un régime d'arrêtés, en 2020, seule la ville de Toulouse parmi elles les a conservés.

Le bilan de la loi de 2016 rendu public en 2019 par la Fondation Scelles et la DGCS, soulignait qu'à Narbonne et Bordeaux, les arrêtés municipaux anti-racolage toujours en vigueur en 2018 avaient aujourd'hui disparu. De plus en plus de villes refusent de céder à cette facilité. Et leur engagement croissant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a amené un vrai changement de regard sur la question prostitutionnelle.

À Lille, la délégation se félicite du fait que « la ville qui n'a fermé sa dernière vitrine qu'en 1978 subventionne aujourd'hui le Mouvement du Nid pour ses actions de formation et de prévention... »

Le bonnet d'âne

Toulouse, une course perdue d'avance

Depuis juillet 2014, les arrêtés d'interdiction visant les personnes prostituées sont prolongés d'année en année suite aux promesses de campagne du maire Jean-Luc Moudenc, en butte aux pétitions des riverains (l'une a recueilli plus de 700 signatures). Le 25 octobre 2019, la mairie a prorogé l'arrêté anti-prostitution de 2018 et l'a encore étendu à plusieurs rues du centre de la ville. Le Mouvement du Nid se mobilise aussi souvent que possible pour convaincre que ces arrêtés doivent être supprimés.

Avancer vers de nouvelles pratiques

Pour que l'action municipale de lutte contre la prostitution soit une réussite, il faut une véritable volonté politique... et commencer par porter la question à l'agenda municipal.

À Mulhouse, la lutte contre la prostitution a été intégrée au projet global de la ville. Il faut dire que Jean Rottner, actuel président de la région Grand Est, maire de la ville de 2010 à 2017 (UMP/UDI), est abolitionniste. Il a signé la tribune des maires en faveur de la loi de 2016 (2012), et lancé la campagne de prévention en direction des « clients » avant les élections municipales.

Pour Élisabeth Martin, adjointe au maire de Grenoble, « Au niveau municipal, la première chose c'est la volonté politique. J'ai passé 15 ans comme conseillère municipale à St Martin d'Hères, jamais un seul mot n'y a été prononcé sur la question de la prostitution. »

Pour Maud Olivier, un label récompensant les villes qui luttent le mieux contre la prostitution devrait être créé.

« Il faudrait prévoir la formation des personnels, l'accompagnement des victimes, la culture de l'égalité à l'école ; financer les associations pour la prévention en matière d'égalité

et de sexualité. C'est une question de volonté politique et de choix budgétaires. »

Une culture abolitionniste commune

Autre élément indispensable pour mener une politique municipale, l'émergence d'une culture commune, explique Christine Blec, ancienne responsable de la délégation du Haut-Rhin du Mouvement du Nid.

« L'Alsace a une forte culture du réseau et une importante vie associative, et la taille de la ville permet de tisser des liens humains. À Mulhouse, nous sommes parvenus à créer une culture commune avec les services de la ville. On se parle beaucoup, et en confiance. Nous avons dépassé nos préjugés et compris que les policiers sont des acteurs-clé, les premiers au contact du terrain. C'est ainsi que Mulhouse a été la première ville à mettre en place la formation des policiers municipaux. Et elle a toujours été là pour nous : pour nos campagnes d'affiches et aujourd'hui pour un film ...! »

CE QU'UNE MUNICIPALITÉ NE PEUT PAS FAIRE

Grenoble : « Sur la question des bars à hôtesse, on manque d'outils », explique Élisabeth Martin. « Il n'y a aucune impulsion d'en haut, de la DDSP (Direction départementale de la sécurité publique). Nous devons nous contenter des contrôles police nationale et police municipale mais tout devient invisible dès que les policiers arrivent. Selon nos constats récents (décembre 19), pas mal de bars à hôtesse ont fermé, d'eux-mêmes. Est-ce pour se reporter ailleurs ? Nous

n'avons pas d'éléments pour le savoir pour le moment. La police municipale ne peut qu'opérer des contrôles d'affichage, agir sur les règles des débits de boisson. On ne peut pas contrôler les registres de salarié·es par exemple. Ce qu'il faudrait, c'est de gros contrôles administratifs, douanes, impôts. Notre pauvre intervention en flagrant délit est impuissante. On peut agir avec l'IGN, mais l'IGN n'y va pas. Il faudrait une volonté politique d'en haut. »

sur la prostitution juvénile. De même, c'est grâce à la ville que les stages de sensibilisation des "clients" prostitués ont été mis en place ».

Les associations : un rôle moteur

L'impulsion vient des associations. Lorsque des partenariats durables sont noués, on peut faire beaucoup. À condition qu'il y ait des financements pérennes.

À Grenoble, Élisabeth Martin se félicite d'avoir demandé le secours des associations. « Face à la colère des riverains, nous avons organisé des réunions de quartier avec les associations abolitionnistes : Amicale du Nid, Apart, Zéromacho. Ce sont les associations qui nous aident à comprendre, à décrypter, qui permettent d'ouvrir le dialogue et de changer les regards », dit-elle.

À Nantes, la délégation de Loire-Atlantique du Mouvement du Nid salue le coup de pouce de la maire Johanna Roland, intervenue directement auprès de la ministre lors de la suppression de subventions à la délégation. « Un geste fort » selon la délégation qui a également pu être auditionnée lors d'un conseil municipal en 2017.

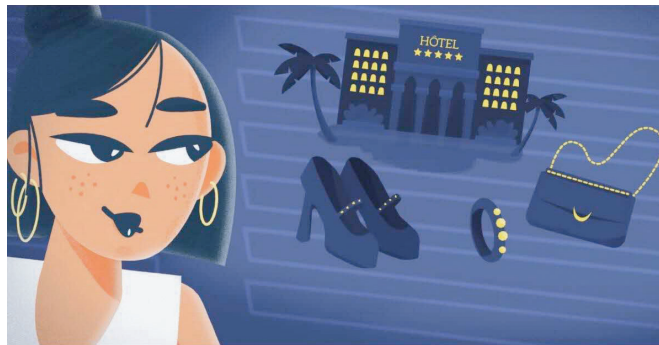
La ville a intégré la délégation à un pôle associatif dans l'ancienne bourse du travail, ce qui facilite les liens avec d'autres associations. Anne-Marie Ledebt, responsable de la délégation, ajoute que le fait que la ville donne accès au parc de salles municipales pour les événements de sensibilisation, est un plus pour les personnes accompagnées. « Les personnes

sont très bien accueillies, dans de beaux locaux où elles se sentent respectées. », explique-t-elle.

Des services et personnels ad hoc

Pour Claire Felter, responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes à Mulhouse, l'important est « de signer des conventions pour que les projets soient inscrits dans la durée. C'est ce que nous avons fait pour les stages à destination des "clients" ». Suite à la loi de 2016, une convention a été signée en 2017 par le parquet, la direction départementale de la sécurité publique, deux associations dont le Mouvement du Nid et la Ville.

Le meilleur levier pour réussir une politique municipale de lutte contre la prostitution est de l'intégrer à la politique globale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les villes peuvent nommer des délégués-égalité femmes/hommes, comme l'a fait Maud Olivier



Film sur la prostitution juvénile à Mulhouse

aux Ulis en nommant Sonia Lebreuilly. Sa mission était d'alerter sur les inégalités existantes et d'intervenir en prévention dans crèches et écoles (sexualité, respect de l'autre, lutte contre les stéréotypes).

La ville peut encore créer des postes d'animateurs-trices et médiatrices-teurs locaux. Catherine Coutelle, ex-conseillère municipale à Poitiers, affirme que « c'est le meilleur des outils de prévention. Ces personnels de proximité sont les plus à même de déceler les affaires de prostitution et de proxénétisme. »

MULHOUSE : UN ARRÊTÉ CONTREDIT UNE POLITIQUE ABOLITIONNISTE

Alors que la ville a choisi une politique globale abolitionniste de lutte contre la prostitution, elle maintient toutefois un arrêté d'interdiction en centre ville (PV de 11 euros). Claire Felter, responsable de l'Observatoire des violences intrafamiliales et faites aux femmes (OVIFF), explique :

« Notre originalité est d'aborder la question à travers deux prismes : la tranquillité publique et les violences faites aux femmes rassemblées dans le pôle prévention et sécurité de la ville. Ce pôle, chapeauté par un élu, réunit des partenaires associatifs et institutionnels (santé, justice, accompagnement, etc) de

culture abolitionniste. Depuis 2014, La Ville s'est donc engagée, notamment avec le Mouvement du Nid, dans la lutte contre la prostitution. »

Paul Quin, adjoint au maire, explique qu'en tant que responsable de la sécurité et tranquillité publique mais aussi de l'OVIFF, il tente de marier les deux objectifs, sans être schizophrène... « Pour nous, dit-il, il est clair que la prostitution est une violence, les personnes prostituées des victimes. Ces arrêtés sont aussi pour la municipalité un biais pour atteindre le consommateur. »

Assurer un accompagnement social pour les victimes

Les communes peuvent, en partenariat avec les associations, mettre en place des services d'aide aux victimes (soins de santé, hébergements, formations, emploi).

Ce sont les préfets qui ont des contingents de logements. Les mairies peuvent réserver des logements pour les victimes de violences par l'intermédiaire des associations. « Avec l'Amicale du Nid et Apart, nous avons demandé à échelle régionale une quarantaine de places d'hébergement pour les parcours de sortie de prostitution », explique Élisabeth Martin à Grenoble.

Aux Ulis, explique Maud Olivier, « le département subvenait et la commune pouvait réserver des places lors de la construction ou rénovation de logements sociaux. Nous avons un bon levier : la commune se portait garante pour le financement d'un certain montant de la construction et avait en échange un quota de réservations pour les femmes victimes de violences. »

À Nantes, un Conseil de la Nuit, créé pour engager un dialogue et des actions communes entre les citoyen·es a instauré une démarche participative auprès des personnes en situation de prostitution et des personnes sans-abri, deux populations identifiées comme particulièrement vulnérables. Suite à une phase de dialogue citoyen et de maraudes

en 2018, la ville de Nantes s'est engagée en 2019 à répondre à leurs besoins fondamentaux la nuit (ouverture de toilettes publiques 24h/24, branchements électriques accessibles, horaires de la Halte de nuit élargis...), à faciliter et soutenir leur accès aux droits.

« La ville a dit qu'elle installerait des toilettes pour les personnes prostituées », explique la délégation du Mouvement du Nid. « Nous avons fait remarquer qu'il s'agissait d'accorder des droits aux personnes mais pas d'organiser la prostitution. Il a donc été décidé d'installer des toilettes pour tou.te.s : également sdf et autres. »

Sollicitée par des associations, la ville de Nantes a ouvert fin 2019 un lieu inédit en France : Citad'Elles, un centre d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'information accessible gratuitement 24h/24 et 7j/7 afin de proposer une prise en charge globale et coordonnée des femmes victimes de violences et de leurs enfants, dans lequel le Mouvement du Nid, même s'il n'est pas la première cible, est partie prenante.

Former élus, personnels et travailleurs sociaux

Quand on n'est pas formé·e à la compréhension du système prostitueur, on n'est pas toujours en mesure de repérer les situations de prostitution, qui restent encore majoritairement cachées.

Maud Olivier raconte : « J'avais financé une épicerie sociale et rencontré des assistantes sociales qui affirmaient qu'il n'y avait pas de prostitution ». Et puis l'une a dit : « Tiens, je connais une femme qui n'a pas de revenus, toujours bien habillée et qui paie son loyer. Une autre a dit moi aussi... ». En fait, elles en connaissaient mais n'étant pas formées à cette problématique, elles n'y avaient jamais prêté attention.

À Mulhouse, un grand pas a été franchi pour changer le regard de la police municipale lorsque la délégation du Mouvement du Nid a pu former 70 policiers municipaux^[1]. On peut lire dans La Gazette des communes (fév 2019) : « Depuis la formation, les policiers et les prostituées se parlent ». Et « les prostituées observent une plus grande bienveillance à leur égard ».

À Grenoble, les agents de la police municipale ont rencontré les associations et sont désormais en possession de documents qu'ils remettent aux

personnes prostituées afin de les orienter vers les associations et les services. À Strasbourg, une formation des élu·es a été organisée par la délégation du Mouvement du Nid. À Nîmes, l'équipe du Mouvement du Nid a contacté les mairies ayant pris des arrêtés anti prostitution et permis la tenue de deux soirées avec riverains et élu·es. Suite à l'intervention de Laurence Noëlle, survivante de la prostitution, un maire, se disant auparavant favorable à la réouverture des maisons closes, est sorti bouleversé.



Laurence Penet, policière municipale à Mulhouse : « Nous effectuons des passages réguliers à proximité de celles qui sont importunées. Nous n'hésitons pas à rappeler à l'ordre les clients qui les approchent, en attirant leur attention sur le risque encouru. La crainte de recevoir un courrier chez eux suffit à en dissuader certains. »

[1] La Gazette des Communes, Mulhouse, 11 février 2019.

Sensibiliser et engager des actions de prévention

Les municipalités peuvent, en mettant à disposition des espaces publics, en relayant des campagnes d'affichage, en organisant elles mêmes des événements, contribuer à faire connaître les réalités du système prostitueur aux citoyen·nes.

Sensibilisation du grand public

Ainsi, Mulhouse a systématiquement relayé toutes les campagnes d'information de l'association, en 2013 « Clients : pas ma mère, pas ma sœur », en 2016, « Les bourreaux » par exemple.

À Grenoble, la ville a monté une campagne avec l'Amicale du Nid et Zéromacho. Des « flyers » ont été distribués dans les services sociaux et de santé, des séances de médiation ont été organisées avec les habitants des quartiers concernés.

L'union de quartier qui s'est constituée a collé des affiches en choisissant de pointer la responsabilité des « clients ».

À Strasbourg en 2011, le maire Roland Ries, désireux d'« irriguer la ville d'une culture de l'égalité » a lancé avec le Mouvement du Nid la campagne d'affiches « Une femme n'est pas un objet ». Elle a également diffusé, en avant-première, la campagne « Les Bourreaux », en avril 2016 pour célébrer les 70 ans de la loi Marthe Richard sur la fermeture des maisons closes.

En Seine-Saint-Denis, avec l'Observatoire départemental des violences envers les femmes (le premier du genre en France, créé en 2002), est lancée en 2009, dans 26 villes, une campagne d'affiches : « Je respecte les femmes, je ne les achète pas. »

Responsabilisation des prostitueurs

Une police municipale ne peut pas verbaliser. Mais, à Mulhouse, elle établit un rapport d'information qu'elle transmet au Parquet. C'est le Parquet qui poursuit les contrevenants. Le tribunal convoque le « client » à qui il propose soit de payer une amende soit d'assister à un stage de sensibilisation à 150 €.

La ville a mis en place ces stages en 2019 comme peine alternative à la sanction. Y sont représentés la ville (avec l'OVIFF), la police nationale et municipale, avec une juriste, une psychologue et le Mouvement du Nid. Quatre stages ont déjà été mis en place (40 à 50 clients sont concernés pour le moment), au moins autant auront lieu en 2020. Comme le dit



« Si j'étais maire aujourd'hui, je secouerais les forces de police pour qu'elles interpellent les clients. Même si la police municipale ne peut verbaliser, il est possible de discuter, d'expliquer... » Maud Olivier

Claire Felter, « c'est un peu tôt pour mesurer les résultats. Mais ces hommes entendent là des choses qu'ils n'ont jamais entendues nulle part. Et si les premiers disaient qu'ils n'avaient pas connaissance de la loi, ce n'est plus le cas aujourd'hui. »

À Paris, la ville a noué un partenariat avec le Mouvement du Nid pour la campagne « le prix d'une passe n'est pas celui que tu crois », lancée en juin 2016 à la veille de l'Euro 2016 de football, juste après le vote de la loi.

Trois affiches déclinées en cartes postales ont été déployées dans les dix villes accueillant les matchs.

À Tigery, dans l'Essonne, « Clients, vous êtes filmés » indique une pancarte installée par la municipalité en butte à la grogne des riverains à Tigery, leur rappelant qu'ils sont passibles d'une amende de 1 500 €. Une caméra de dissuasion qui ne règle sans doute pas le fond du problème mais manifeste un changement de braquet (la personne prostituée n'est plus la coupable).



Action de prévention

À Mulhouse, la ville a lancé une campagne de prévention de la prostitution des mineures en février 2019 avec un court film d'animation pouvant être relayé sur les réseaux sociaux, et diffusé dans les cinémas et les établissements scolaires, en partenariat avec le Mouvement du Nid.

Réalisé avec des jeunes, le clip appelle un chat un chat : « Vendre son corps ? Tapiner ? Escort ? Pas d'illusions, tout ça, c'est de la prostitution. »

Pour Paul Quin, la priorité doit être mise sur la prévention : « La meilleure des choses à faire est la prévention. S'adresser à des publics jeunes, insister sur l'apprentissage de l'égalité entre filles et garçons. C'est un travail de fourmi, et de très longue haleine mais essentiel. Il faut y croire. Il s'agit de représentations tellement anciennes, les déconstruire est forcément très long. »

Identifier les bons leviers et les bons interlocuteurs

• CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance)

Le CLSPD permet de rassembler de nombreux partenaires : comité violences intrafamiliales, aide aux victimes, conseil départemental, gendarmerie, CCAS, mission locale, collègues lycées, CIDFF, déléguée aux droits des femmes, associations qui vont dans des familles...

Pour Élisabeth Martin, à Grenoble, « C'est le lieu clé pour faire les constats et agir. C'est l'endroit privilégié pour parler des réalités locales. Halls squattés, jeunes filles en errance, alertes sur les gamines des quartiers populaires... On peut aller au delà des rumeurs. »

Même constat de Christine Burtin Lauthé, coordinatrice du CLSPD à Tonnerre, qui souhaite qu'avec la loi de 2016, cet « excellent lieu d'observation du territoire, à même de transformer les constats en action », contribue à intégrer la prostitution dans le Plan local de prévention de la délinquance.

• Missions locales

Premier réseau national d'insertion des jeunes, les missions locales ont un rôle central dans l'élaboration et le pilotage des projets territoriaux d'insertion en partenariat

avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques, publics et associatifs de leurs territoires. Elles rencontrent les jeunes très tôt, des jeunes souvent en grande précarité.

L'expérience des Ulis (Essonne)

Initié en 2010 aux Ulis, le dispositif Jeunes et Femmes, mis en œuvre par les missions locales de l'Essonne, est un

parcours collectif favorisant l'accès aux droits, à l'emploi, à la santé, dans une optique de promotion de l'égalité femmes/hommes et de la valorisation de l'estime de soi. La situation alarmante de certaines jeunes femmes, qui leur interdit toute autonomie et multiplie les risques prostitutionnels pousse les équipes à aller plus loin.

Des stages du parcours Jeunes et Femmes rassemblent pour trois semaines, avec les associations, une dizaine de jeunes femmes qui peuvent aborder les questions touchant à la santé, à l'accès aux droits mais aussi à la sexualité et au plaisir. 80 % sortent de cette expérience avec une formation ou un emploi.

Repérer les « invisibles »

Le Premier Ministre a demandé que soient désormais repérés en priorité « les invisibles », personnes « ni en emploi,



LOGEMENTS SOCIAUX : QUE FAIRE FACE AU PROXÉNÉTISME ?

À Gentilly (Val-de-Marne), un appartement du bailleur social Opaly, a été en décembre 2019 le théâtre d'une affaire de proxénétisme : une adolescente d'à peine 16 ans, séquestrée, aurait été contrainte de subir pendant cinq jours 200 actes sexuels. Cinq personnes de 17 à 22 ans ont été mises en examen. « Pas d'impunité dans nos quartiers. (...) Le logement social est notre bien commun, un espace partagé et citoyen. Mais quand de tels faits se déroulent dans nos villes, c'est la République qui est attaquée » ont déclaré dans un communiqué la présidente d'Opaly Carine Delahaie (adjointe au maire d'Arcueil) et son vice président Fatah Aggoune (maire adjoint de Gentilly). « J'ai entamé des procédures d'expulsion contre la personne qui a prêté l'appartement et demandé qu'il en soit fait de même pour d'autres locataires pris dans ce trafic. On sait qu'il y a des réseaux. Mais

à mon niveau, je ne peux agir que pour "trouble de jouissance", ce qui paraît évidemment dérisoire », explique Carine Delahaie. « Nous avons remercié la police qui est intervenue tout de suite. Mais ses moyens sont notoirement insuffisants. On voit des violeurs remis dans la nature avec un simple bracelet électronique. Il faut de vrais moyens de police et de justice pour faire cesser l'impunité. »

« Depuis 2014, nous demandons un Groupement local de traitement de la délinquance. Le préfet refuse. »

Suite à cette affaire, Opaly a immédiatement organisé une réunion dans le quartier. « J'ai été frappée de voir qu'il y avait autant d'hommes que de "mamans" à cette réunion et d'entendre les hommes amener la question des "clients" », dit Carine Delahaie.

ni en études, ni en formation ». Un appel à projets a été lancé le 21 février 2019, décliné depuis au niveau local. Pôle emploi et les missions locales seront mobilisés pour participer au repérage de ces « invisibles ».

• **Conseils citoyens**

Instaurés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, les conseils citoyens sont de plus en plus nombreux et peuvent représenter une ressource pour les associations. Lieu de débat public, espace de propositions et d'initiatives pour les habitants, ils sont mis en place dans l'ensemble des quartiers prioritaires. Pour le Mouvement du Nid, ce sont de relais précieux. À Fort de France (Martinique), la délégation s'appuie notamment sur ces Conseils citoyens : « C'est un lieu où présenter nos actions et faire reculer les idées reçues. On s'appuie sur ces conseils pour nos projets dans les quartiers. »

La responsable de la délégation du Morbihan raconte qu'« Une femme du Conseil citoyen de la mairie d'Hennebont, qui a suivi notre cycle de formation Travail social et prostitution, nous a permis de mettre en place une intervention en prévention auprès des jeunes d'un quartier difficile de la ville, confronté à des problèmes de drogue, d'alcool et de prostitution. »

• **Les commissions départementales**

Des maires participent à ces commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des

êtres humains qui ont été mises en place par la loi du 13 avril 2016.

Pour Christine Burtin Lauthé, coordinatrice du CLSPD Tonnerre : « C'est le bon outil pour passer le message et le mettre en action. La commission départementale a été mise en place en septembre 2018. J'ai obtenu qu'en janvier 2020, soit organisée une audition du Mouvement du Nid lors de la réunion de la commission. ».



Pour la délégation d'Indre-et-Loire du Mouvement du Nid, le rôle de l'élue municipale en charge de l'action sociale a été déterminant : « grâce à elle nous avons pu obtenir un appui pour l'insertion professionnelle de la personne qui termine son parcours de sortie. Grâce à la Directe^[2] et à la ville de Tours, elle a pu faire des demandes dans les EHPAD gérées par la ville. »

Les déléguées à l'égalité femmes/hommes

« Nous avons toujours travaillé avec la déléguée à l'égalité femmes/hommes, dit-on à la délégation de Loire-Atlantique. À Nantes, la délégation a d'abord participé à la commission sécurité publique mais elle a vite basculé vers le pôle Égalité, beaucoup plus pertinent. »

« À Lorient, l'adjointe à l'enfance et à la parentalité, qui connaît bien notre action et nos besoins, nous est très utile pour régler des questions d'hébergement. Une jeune femme congolaise, avec 3 enfants, traumatisée par son expérience de prostitution, est aujourd'hui bien logée. » conclut Marie-Renée Jamet à la délégation du Morbihan. ●

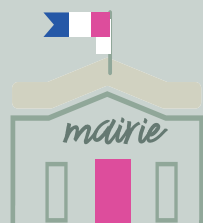
[2] Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

PRISE DE CONSCIENCE

La prise de conscience est réelle sur les questions qui concernent les femmes et même sur la prostitution, devenue un sujet dont on peut parler. « Les quartiers se mettent en route », dit-on à Lorient. À Mulhouse, Paul Quin se souvient d'une réunion publique marquante. « Nous avons expliqué que le trouble n'était pas tant le fait de la prostituée que celui du client, qu'elle était dans la détresse et qu'elle exerçait une activité très risquée. Les personnes présentes ont pris un coup de poing dans l'estomac. Même si on continue de nous opposer les éternels arguments (la prostitution qui éviterait les viols) et si nous souffrons de notre proximité avec l'Allemagne

où les bordels sont légaux, notre campagne sur la prostitution des jeunes permet une prise de conscience. »

Même sentiment à Grenoble : « La sensibilité change dans le contexte Me too. Les femmes notamment changent de regard. Et quand elles ont compris, elles ne reviennent plus en arrière », estime Élisabeth Martin. « La sensibilité à la prostitution me semble plus fine aujourd'hui », dit également Maud Olivier qui se souvient d'avoir envoyé, il y a quelques années, la police dans un foyer pour immigrés pour des faits de prostitution : « ils n'étaient sensibles qu'aux drogues. »



Huit défis pour les villes



En plusieurs décennies d'expérience dans une trentaine de départements, Le Mouvement du Nid a identifié des bonnes pratiques au niveau communal et recommande aux villes de s'engager dans les huit défis ci-dessous

Défi n°1



Supprimer tout arrêté municipal contre les personnes prostituées

La loi du 13 avril 2016 a dépénalisé les personnes prostituées et interdit l'achat d'actes sexuels. Visez les « clients », et non celles qui subissent cette violence !

Défi n°2

Former les policiers municipaux aux réalités du système prostituteur

A Mulhouse, les 70 policiers municipaux sont formés. Le dialogue est désormais possible avec les personnes prostituées, ils peuvent les orienter vers les associations.



Faire une campagne de sensibilisation grand public sur la prostitution

Il est important de transmettre des messages forts pour alerter sur les dangers de la prostitution, informer de ce que dit la loi et promouvoir une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes.



Défi n°3

Défi n°4

Favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes prostituées

Les associations de terrain sont les meilleures partenaires des municipalités. Pour qu'elles puissent recevoir les victimes et les accompagner dans de bonnes conditions, la qualité des locaux et la pérennité des financements sont des éléments capitaux.



Défi n°5

Prévention de la prostitution des mineur-es : former les professionnel·les

Face à la prostitution des adolescent·es, la solution, c'est la formation ! Elle permet d'acquérir une culture commune, de mieux travailler en équipe pluridisciplinaire pour un meilleur service aux jeunes et à l'ensemble de la population

Défi n°6

Intégrer la prostitution à la lutte contre les violences contre les femmes et égalité

Conviez les associations dédiées aux réunions du CLSPD sur les questions d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les violences faites aux femmes que vous organisez. Si vous nommez un·e référent·e égalité, intégrez la prostitution dans son mandat



Défi n°7

égalité F/H

Créer un observatoire local des violences contre les femmes, dont la prostitution.

Pour bien agir, il faut partir d'un diagnostic précis. Les observatoires locaux des violences faites aux femmes se développent et deviennent incontournables pour créer des politiques publiques efficaces. La prostitution en fait évidemment partie.



Défi n°8

S'engager à ne pas promouvoir le commerce du sexe.

Créer une culture de l'égalité F/H implique de ne pas encourager la prostitution. Ne pas accueillir les salons de « l'érotisme », enlever des « gratuits » et des guides touristiques toute référence aux quartiers de prostitution et salons de massage, clubs « érotiques », etc.

